



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de la région académique PACA,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Arrête

- Article 1 : Le jury du concours commun interne pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C - session 2026 - est fixé conformément au présent arrêté.
- Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20 mars 2026

Benoit DELAUNAY

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS
LE 2^{ème} GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C**

SESSION 2026

Présidente :

Magali COLOMB

Cheffe du secrétariat général en charge des instances et affaires
réservées – Rectorat d'Aix-Marseille

MEMBRES DU JURY

ARCHER Sandrine	SACS – collège André Milhaud – Volx
ARGENTANO Véronique	SACN – collège Paul Eluard – Port-de-Bouc
BERGE Aurélie	AAE – lycée Pierre-Gilles de Gennes – Digne-les-Bains
BERNARD Christel	SACE – Rectorat – Aix-en-Provence
BOCQUILLON Aurélien	AAE – collège Emilie de Mirabeau – Marignane
BRIVOT Sabine	APAE – Rectorat – Aix-en-Provence
BRUNO Julie	APAE – ministère de la Justice
CAVAILLEZ Bertrand	SACN – Rectorat – Aix-en-Provence
DELON Arnaud	SACN – Rectorat – Aix-en-Provence
DELOT Nicolas	AAE – Rectorat - Aix-en-Provence
FADDA Béatrice	SACE – lycée Lumière – La Ciotat
FONTANA Gaëlle	AAE – Rectorat – Aix-en-Provence
FRANCOIS Sophie	APAE – DREAL – Marseille
GENTY Cécile	SACN – Rectorat – Aix-en-Provence
GIULIANO Carine	SACN – ministère de la Justice
HERMANN Sylvie	AAE – lycée Simone Veil – Marseille
LA COURTILLAT David	SACN – ministère de la Justice
REZGUI Maroua	SACS – ministère de la Justice
RICARD Muriel	SACS – collège Jean Zay – Rousset
TACCOEN Valérie	AAE – Rectorat – Aix-en-Provence
TERMINE Audrey	SACN – lycée Saint Exupéry – Marseille
VINCENT Sharon	AAE – lycée Villars – Gap